

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

## PRUNELLI DI FIUMORBU

## SEANCE DU 10 AOÛT 2017

L'an deux mil dix-sept le dix août à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCAION : 07/08/2017

Décision du conseil de se réunir à huis clos

**Étaient présents :** SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; MONDOLONI Ange-Marie ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; RIBES RUSAFRA Régine ; GRIMALDI Michel ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean-François ; CARIA Sandra.

**Étaient absents :** CHIODI Sandrine ; ROCCHI Maguy ; MARTINETTI Jean-Philippe ; SANTONI François ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; GUIDICELLI Sébastien ; VILLARD ANGELI Dominique ; PIREDDA Albert ; RUGGERI Aline.

**Étaient représentés :** SANTONI François était représenté par Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; RUGGERI Aline était représentée par GRIMALDI Michel ; IACOMETTI Stéphanie était représentée par ANGELI Alain ; PIREDDA Albert était représenté par OTTOMANI Jean-François.

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

Nombre de  
conseillers

En exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 18  
Absents : 10  
dont représentés : 04

\*\*\*\*\*

**N° DEL100817 - 01**

**OBJET : ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA DELIBERATION DEL090617-04.**

La délibération prise concernant cette création de poste comporte des erreurs matérielles, engendrant une invalidité de l'acte.

Cet acte doit donc être annulé et remplacé par une nouvelle délibération précisant que le poste à créer est celui d'un responsable des services techniques relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Considérant d'une part, l'accroissement des tâches de gestion à effectuer au sein de la collectivité, d'autre part, la volonté municipale de renforcer la planification et la programmation des actions administratives et techniques, il serait souhaitable de procéder à la création d'un poste de responsable des services techniques, relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Compte tenu de la nécessité de coordonner, gérer, améliorer la gestion des services techniques, il convient de renforcer les effectifs du service technique,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
PRUNELLI DI FIUMORBU**

**SEANCE DU 10/08/2017**

**DEL100817.01 - PAGE 2**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (14 voix Pour ; 4 voix Contre) :**

- d'accéder à la proposition Monsieur le Maire ;
- de créer un emploi permanent de responsable des services techniques, relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures ;
- de pourvoir l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale ;
- de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

**Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an que ci-dessus**

**Le Maire,**

